



17 nov 2011

# RÉSOLUTION DU M23

## CONTRE LA CANDIDATURE INCONSTITUTIONNELLE DU PRÉSIDENT ABDOULAYE WADE

Considérant que la Constitution du 22 janvier 2001 est le contrat social et républicain qui cristallise les aspirations les plus profondes du peuple sénégalais à la paix, à la démocratie, au bien être, aux droits humains et aux libertés fondamentales ;

Reconnaissant que le respect des dispositions de la Constitution incombe à tous les citoyens sénégalais quels que soient leur statut social ou politique, leur rang dans la hiérarchie civile ou militaire ;

Considérant que la Constitution du 22 janvier 2001 a clairement limité, aux termes des articles 27 et 104, le nombre de mandats à deux qu'un Président sénégalais peut exercer à la tête de l'Etat ;

Considérant que le Président de la République, Gardien de la Constitution, est installé dans ses fonctions après avoir prêté serment devant le Conseil constitutionnel en séance publique, dans les termes suivants :

*« Devant Dieu et devant la Nation sénégalaise, je jure de remplir fidèlement la charge de Président de la République du Sénégal, d'observer comme de faire observer scrupuleusement les dispositions de la Constitution et des lois, de consacrer toutes mes forces à défendre les institutions constitutionnelles, l'intégrité du territoire et l'indépendance nationale, de ne ménager enfin aucun effort pour la réalisation de l'unité africaine. » (Art. 35)*

Considérant également que le Président de la République Abdoulaye Wade lui-même a reconnu publiquement au cours d'une conférence de presse tenue le 1<sup>er</sup> mars 2007 que la Constitution lui interdit de prétendre à un 3<sup>ème</sup> mandat en ces termes : *«j'ai bloqué le nombre de mandats ; donc ce n'est pas possible (...). Je vous le dis sincèrement, je ne peux pas me représenter (...).»*

Notant que le Président WADE s'est dédit par la suite, violant le serment qu'il a prêté *« devant Dieu et devant la Nation sénégalaise »* au mépris de la valeur sacrée de la parole donnée dans notre société ;

Conscients que les conséquences tragiques des violations, tripatouillages et autres instrumentalisations politiques des constitutions par des Chefs d'Etat constituent des sources profondes de conflits armés, de régression démocratique et de dictature ;

Conscients **également que les graves dysfonctionnements de la gouvernance politique et Institutionnelle sont les causes profondes de tensions et d'instabilité politiques, d'atteinte à la paix et la sécurité dans beaucoup de pays africains ;**

Considérant que **le Sénégal est un pays de tradition démocratique et de paix reconnu par la Communauté africaine et internationale comme le dernier verrou stable de la sous région;**

Considérant **qu'une décision du Conseil Constitutionnel en faveur du Président Wade pourrait constituer un facteur aggravant de conflit, de tension et de violence dont il est difficile de prévoir les conséquences ;**

Convaincus que **la lutte contre la candidature inconstitutionnelle du Président Abdoulaye Wade est un combat juste contre la régression démocratique et le règne de l'arbitraire et constitue un enjeu fondamental à l'émergence d'une citoyenneté africaine responsable ;**

Conscients que **la manifestation du 23 juin 2011 contre la réforme constitutionnelle instituant l'élection simultanée d'un Président et d'un Vice - Président avec seulement 25% des suffrages exprimés et la création du M23 sont perçues par l'opinion nationale, africaine et internationale comme un acte de remontée démocratique et de remobilisation des ressources de la société ;**

Nous, **membres et sympathisants du Mouvement des forces vives de la Nation (M23), citoyens sénégalais attachés aux principes, valeurs et idéaux de paix, de démocratie et de droits humains :**

Demandons solennellement **au Président de la République du Sénégal, Me Abdoulaye Wade de renoncer à la présentation de sa candidature que lui-même et l'ensemble des constitutionnalistes sénégalais qui se sont exprimés sur la question s'accordent à reconnaître comme violant la constitution ;**

Appelons **tous les citoyens sénégalais à agir par des voies légales, démocratiques et pacifiques pour empêcher le Président Abdoulaye Wade de prendre le risque dangereux d'une candidature inconstitutionnelle qui, non seulement jetterait le discrédit sur l'image internationale du Sénégal mais plongerait le pays dans la violence et le chaos et surtout, contribuerait puissamment à déstabiliser une sous-région déjà très vulnérable.**

**Vive le Sénégal**

